

SPA - Championnat de France des Circuits

Date: 19/21 juin 2026

Sujet/Subject : DECISION N°10
 De/From : COMMISSAIRES SPORTIFS / STEWARDS
 A/To : Duc Racing

Les commissaires sportifs après avoir reçu un rapport du directeur de course, convoqué et reçu le concurrent, ont examiné la question suivante et déterminé ce qui suit :

Concurrent / Competitor : M. DUQUEINE Vincent

N° & Pilote / No. & Driver : #27(P2) M. DUQUEINE Romain

Date & Heure de l'incident / Date and Time : 20 juin 2026 à 21h18

Séance / Session : Course 2

Faits / Fact : Provoque une collision.

Infraction / Infringement : Art. 17.6 et 17.9 du règlement sportif 2026 FFSA Tourisme

Décision / Decision : Recul de 3 places sur la grille de la prochaine course à laquelle il participe et 1 point de comportement.

Raison de la décision / Reason : Le pilote de la voiture #27 arrive trop vite au T1 et percute la voiture #8.

Reçu par le concurrent (nom) Received by the competitor (name) : <i>Duquaine</i>	Date : <i>21/06/2026</i>
Signature : <i>Duquaine</i>	Heure (Time) : <i>19h15</i>

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des commissaires sportifs, conformément à l'article 15 du Code Sportif International de la FIA, dans les délais applicables.

Competitors are reminded that they have the right to appeal certain decisions of the Stewards, in accordance with Article 15 of the FIA International Sporting Code, within the applicable time limits.

M. ARRIGHI Sylvain
Président / Chairman
Lic. 175703 FFSA



Mme BERNARD Nathalie
Membre
Lic. 171292 FFSA



M. MASSILLON Etienne
Membre
Lic. 0487 RACB



Copie / Copy : Concurrent, Directeur de Course, Chronométrateur, Secrétaire du Meeting, Presse, Affichage
 Competitor, Race Director, Timekeeper, Secretary of the meeting, Press delegate, Official Notice Board